

**PIECES À JOINDRE**

**(Dossier à envoyer ou à déposer directement au Service Courrier)  
Mairie de Petite-Ile, 192 rue Mahé de Labourdonnais, 97429 Petite-Ile  
Cellule Vie Associative: 0262 56 72 54 – 0262 56 82 48  
Date de retrait à partir du 03 novembre 2023  
Date limite de dépôt fixée au 31 Décembre 2023  
***Tout dossier incomplet ne sera pas instruit*****

***Toutes ces pièces sont obligatoires pour le traitement de votre dossier.***

**Pour toute demande :**

- 1** - Une lettre de demande de subvention adressée au maire et **signée** par le Président\*\* de l'association,
- 2** - Le dossier de demande de subvention 2024 complété et signé par le Président\*\*,
- 3** - Les statuts de l'association (extrait **signés et datés**),
- 4** - Le récépissé de la déclaration ou de la dernière modification **en Sous-Préfecture** ;
- 5** - La copie de publication au Journal Officiel,
- 6** - Une copie de la déclaration en Préfecture indiquant **la composition du Conseil d'administration;**
- 7** - La Déclaration INSEE (obligatoire),
- 8** - Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire,
- 9** - La liste d'émargement des présents et les procurations éventuelles incluant le rapport moral, le rapport d'activités, le bilan financier, budget prévisionnel signé par le Président et Trésorier,
- 10** - Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal au nom de l'association,
- 11** - Un compte-rendu financier pour chaque action subventionnée en n-1(modèle cerfa 15059\*02),
- 12** - Pour les associations percevant plus de 153 000 € de subventions publiques, nous joindre les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux Comptes, ainsi que la facture attestant l'insertion des comptes au Journal Officiel.

**\*\*Important:** Si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.